

## ANNEXE 1

### TARIFS au 01/01/2017

Les tarifs ci-dessous ont été établis en valeur de base au 01/01/2017 et sont révisés chaque année par application de la formule de révision de la rémunération du délégataire définie dans le contrat d'affermage.

Ouverture ou fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	60,00 €HT
Fermeture du branchement pour infraction au règlement de service	90,00 €HT
Contrôle des compteurs des abonnés à leur demande ; Par jaugeage sur site Par étalonnage sur ban	100,00 €HT 250,00 €HT
Frais de contrôle des ressources autonomes (puits, forages, récupérateur d'eau de pluie ...)	150,00 €HT
Frais de contrôle de réalisation de travaux de branchement neuf ou modification de branchement existant et validation des travaux réalisés par un tiers	80,00 €HT
Lettre recommandée pour retard de paiement :	
Frais de relance	5,00 €HT
Frais de mise en demeure	12,50 €HT
Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur (après deux relevés sans accès direct du Délégué au compteur)	50,00 €HT
Fourniture et pose d'un compteur neuf :	
Diamètre 15mm	82,00 €HT
Diamètre 20 mm	111,00 €HT
Diamètre 30 mm	154,00 €HT
Diamètre 40 mm	227,00 €HT
Diamètre 50 mm	412,00 €HT
Diamètre 60 mm	467,00 €HT
Diamètre 80 mm	657,00 €HT

A Nîmes, le 01/09/2016

Jean Luc DELEAU, Directeur Délégué

